

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MERCREDI 7 AOUT 2019

Président : Jean Jacques **PECHBERTY**

Présents : Jean-Jacques **PECHBERTY**
Jean-Louis **EYROLLE**,
Patrick **TEYSSÉDRE**
Isabelle **ROUX**
Marie-France **WAGNER**
Dominique **VANOOSTHUYSE**
Karine **LEMERCIER**
Régine **REDON**

Excusés : Philippe **DELVIT**, pouvoir à Jean-Louis **EYROLLE**
Philippe **BOUCHER** pouvoir à Jean-Jacques **PECHBERTY**

Absent : Cyril **LIAUZUN**

Secrétaire de séance : Jean-Louis **EYROLLE**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H00.

SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE DE PERSONNEL L'ECOLE POUR LA RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE :

1/Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial non titulaire à raison de 23.50 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2019.

VOIX POUR : 10
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

2/Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial non titulaire à raison de 21.75 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2019.

VOIX POUR : 10
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

3/Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'ATSEM Principal 2^{ème} classe à raison de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2019.

VOIX POUR : 10
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

4/Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe non titulaire à raison de 27 heures par semaine, créée par délibération en date du 12 décembre 2014 et de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial non titulaire à raison de 26 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2019.

VOIX POUR : 10
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

LOCATION STUDIO PRESBYTERE:

Suite au départ de Monsieur Guillaume COUFFIN le 1 aout 2019 , Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de location de l'appartement situé au Presbytère, présentée par Madame Mallory PERON

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal consent à louer cet appartement à Madame Mallory PERON moyennant un loyer mensuel hors charges de 260.00 € à compter du 19 aout 2019 et une caution de 260.00 €.

Le loyer sera perçu à compter du 1^{er} Septembre 2019 en raison de quelques menus travaux de réfection, dont l'exécution sera assuré par Madame PERON.

Les charges ordures ménagères se rapportant à cet appartement seront mensualisées, *les factures d'eau et d'électricité seront directement prises en charge par le locataire.*

VOIX POUR : 10
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30